

# L'anthroponymie algérienne : entre rupture et continuité ?

Ouerdia YERMECHE<sup>(1)</sup>

Le nom propre, paradigme important de l'identité individuelle et sociale, a toujours été un enjeu de pouvoir<sup>1</sup>. Soumis aux turpitudes de l'histoire et au bon-vouloir des hommes, il est l'un des domaines sur lesquels se manifeste en premier sa mainmise. L'anthroponymie maghrébine, et plus spécialement algérienne actuelle, en est un exemple peu commun. En effet, les noms algériens sont le produit d'une histoire coloniale complexe ; l'Afrique du Nord ayant été depuis la nuit des temps une terre privilégiée d'occupations étrangères.

La présente contribution se propose de traiter de l'histoire des noms propres algériens et de l'influence du facteur historique sur son devenir. Notre hypothèse est que l'évolution du système dénomiatif algérien est étroitement liée aux conjonctures historiques et aux incessantes invasions étrangères. De la présence phénicienne (8<sup>ème</sup> siècle avant J.C à peu près) en passant par les Romains et les Vandales qui ont occupé l'Afrique du Nord pendant 7 siècles environ (-146 av. J.C. à 640 après J.C.), jusqu'au 19<sup>ème</sup> siècle avec l'occupation française (de 1830 à 1962), la terre algérienne n'a jamais cessé d'être colonisée. La présence arabe à partir du 7<sup>ème</sup> siècle, espagnole pendant 2 siècles et demi (1510/1792) et turque pendant 3 siècles environ (du 16<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle) en territoire maghrébin, surtout l'Algérie et la Tunisie, ont largement contribué à la contamination du système anthroponymique par la cristallisation de formes exogènes en son sein. Ce qui fait dire, à juste titre d'ailleurs, à F. Cheriguen que les anthroponymes algériens contemporains sont des « noms en synthèse »<sup>2</sup>, car étant le résultat d'un processus d'hybridations culturelles et linguistiques.

Quel est l'impact de ces occupations successives sur les modes de nomination autochtones ? Est-t-il de même nature ? S'agit-il de contaminations superficielles ou y-a-t-il eu des influences qui ont fondamentalement perturbé la continuité onomastique ? Si c'est le cas,

---

<sup>(1)</sup> Ecole Normale Supérieure de Bouzareah, 16000, Algérie.

<sup>1</sup> Akin, S., *Noms et renoms : la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, coll. Dyalang, Rouen, UPRES, 1999.

<sup>2</sup> Cheriguen, F., *Toponymie algérienne des lieux habités (les noms composés)*, Alger, Editions Epigraphe, 1993.

dans quelles mesures, la rupture a-t-elle altéré le continuum onomastique? Dans cette réflexion, nous « revisitons » l'histoire de l'Algérie pour essayer de répondre tant que faire se peut aux interrogations posées et tenter de démontrer que, dans l'ensemble, le fait colonial quelles que soient ses intentions, assimilationnistes ou non, a eu des incidences déterminantes non seulement sur les individus mais aussi sur l'évolution des modes nominatifs autochtones.

Après avoir brossé un bref aperçu du fonctionnement de l'anthroponymie berbère, laquelle est à la base de l'anthroponymie algérienne contemporaine, nous verrons, de manière chronologique, l'impact des occupations successives sur le système de dénomination des personnes dans le contexte local.

## **I. L'anthroponymie algérienne : un substrat fondamentalement berbère**

L'anthroponymie algérienne est originellement berbère. Malgré les nombreuses influences étrangères, un substrat berbère subsiste encore de manière vivace tant en toponymie qu'en anthroponymie. Le mode de nomination traditionnel berbère est essentiellement fondé sur la filiation lignagère et ethnique. L'individu, d'abord nommé par un nom personnel (prénom) attribué à sa naissance, est surtout identifié par rapport à sa filiation directe représentée par le nom de son géniteur mâle, par une désignation de type patrilinéaire qui réfère aux aïeux (grand-père, arrière-grand-père,...) et enfin par la désignation ethnique.<sup>3</sup>

### **1. Au sein de la famille restreinte**

Dans la famille restreinte, l'individu berbère, à l'instar de la plupart des sociétés humaines, est d'abord désigné par un nom personnel (prénom) attribué généralement à la naissance (*Amokrane, Ameziane, Meddour, Idir, Ziri, Akli, Massinissa, Yugurtha, Tamilla, Tassekourt ...*) et par des hypocoristiques ou sobriquets (surnoms affectifs) tels que *Reboub, Hsissen, Bezzi, Mimi, Fatim...* Au sein de leurs groupes, les Berbères avaient souvent recours à des dénominations substitutionnelles se composant de surnoms (qualificatifs relatifs à des traits physiques ou moraux particuliers, à une origine géographique, à une profession ou à un titre honorifique). Ce type de dénomination secondaire ou substitutionnelle est encore très vivace dans les sociétés berbérophones contemporaines où toutes les personnes ou presque

---

<sup>3</sup> Yermeche, O., *Les anthroponymes algériens : études morphologique, sociolinguistique et sémantique*, thèse de doctorat, 2T, Université de Mostaganem, 2008, 650 p.

se voit affublées d'un sobriquet et/ou d'un surnom tel que *Boukhnouna* « le morveux », *Bouinzer* « l'homme au gros nez », *Boutaarourt* « le bossu »...<sup>4</sup>

## 2. Au sein du groupe

La nomination berbère est intrinsèquement liée à la conception de l'organisation sociale, et aux liens du sang, très forts dans les sociétés berbères. Dans le groupe communautaire, le libyco-berbère est essentiellement désigné par sa filiation qui permet de le situer et de l'identifier parmi les différents membres du groupe. Pour ce faire, en sus de la désignation individuelle qui est insuffisante, on recourt à une déclinaison généalogique patrilinéaire construite sur l'énonciation du nom de ses ascendants directs, (père, grand-père, arrière grand-père, etc.). L'identité nominale de type agnatique sera donc constituée de son prénom suivi du nom de son ascendant direct (son père, rarement sa mère) *Moband Ou Rabah* «*Moband* fils de *Rabah*», *Ahmed n'Ali* «*Ahmed*, fils d'*Ali*», *Mob Ou Hamou* «*Mob*, fils de *Hamou*». En cas d'homonymie, on remontera le plus loin possible dans la généalogie de l'individu jusqu'à ce qu'on le distingue de son homonyme. Au nom du père, on ajoutera le nom des aïeux sur plusieurs générations (grand-père, arrière-grand-père, arrière-arrière grand-père...) <sup>5</sup>, comme c'est encore le cas dans la nomination actuelle: *Amokrane ou Moband n'Ali ou Hamou* «*Amokrane*, fils de *Moband*, lui-même fils d'*Ali*, fils de *Hamou*», *Mokrane ou Rabah Mob ou'Ali* «*Mokrane*, fils de *Rabah*, fils de *Ali*», *Ali ou Amar* (père) *Idir ou Mokrane n'Meziane*. Ainsi, il n'est pas rare que pour bien «situer» une personne, on remonte dans sa généalogie parentale jusqu'à trouver un ancêtre éponyme, une personne connue à laquelle on associe celle qu'on désire identifier. Cette chaîne, qui remonte en amont l'arbre généalogique du côté paternel, permet en fait d'affilier l'individu à un clan ou à une tribu. Antérieure à l'arrivée des Romains en territoire africain<sup>6</sup>, cette forme désignative qui se concrétise par l'usage de la particule filiative *ou* « fils de » correspond au *gentilice* romain (ou nom de famille), qui se manifestait sous la forme du nom du père auquel s'ajoutait la désinence *-ius* «fils de».

---

<sup>4</sup> Chaker, S., « Onomastique libyco-berbère » in *Encyclopédie berbère*, Aix, LAPMO, n°7, 1972, p. 9

<sup>5</sup> Pflaum, H.G., « Spécificité de l'onomastique romaine en Afrique du Nord » in Colloques internationaux du CNRS n°564, *L'onomastique latine*, Paris, 13/15 octobre 1975, p.315 : Sa structure «d'origine indigène (punico libyque) est composée du nom de personne suivi du nom du père, et parfois de celui du grand-père: elle domine à l'époque républicaine dans les villes de l'ancien territoire de Carthage», 1977.

<sup>6</sup> Selon Frézouls, E. (1990) et Chaker, S. (1991), cette forme de désignation pourrait donc être un héritage romain,

### 3. A l'extérieur du groupe clanique ou tribal

Le mode d'identification à base patrilinéaire n'est fonctionnel qu'au sein d'un espace circonscrit au clan, le village où tout le monde connaît tout le monde et où chacun est à même de situer l'autre ; l'existence même de l'individu passant par la connaissance/ reconnaissance de sa généalogie. Sorti de cette sphère restreinte, ce mode d'identification devient caduc, l'identification ethnique, qui inscrit l'individu dans le groupe communautaire, prend le relais. La société berbère traditionnelle ayant pour cellule de base la famille étendue ou clan (ou encore fraction), la désignation ethnonymique ou ethnique occupe une place prépondérante : l'individu n'existe que par rapport au groupe auquel il appartient, lequel est représenté par son ancêtre éponyme. Ainsi, chaque fraction porte le nom réel ou fictif de son ancêtre fondateur. En milieu exogène, en dehors de son village ou de sa région, l'individu tronque son « identité filiative » et son surnom pour adopter automatiquement son « identité ethnonymique », les noms de tribu, étant plus connus alentour. En berbère, l'ethnonyme se construit de deux manières différentes. La première, de type composé, est formé sur la base de la particule démonstrative *Aït* «ceux de» qui serait le pluriel de la particule *Ou* «fils de» ou de la locution prépositive *Naït/N'At* «de la tribu de... » qui, par la préposition locative *n*, permet de préciser le lieu de provenance de l'individu auxquelles s'ajoute le nom de l'ancêtre éponyme: *Aït Oumallou*, *Aït Menguellet*, *Aït Djennad*, *Aït Saadi*, *Aït Hamou*, *Aït Amara*, *Aït Ouacif*, *Aït Iflis*, *Nait Ali*, *Nait Hamou*, *Naït Djennad*. Le second type, de forme simple, consiste à mettre au pluriel le nom d'ego de l'ancêtre éponyme ou son activité (nom d'ego/activité + marque du pluriel kabyle [*i...ene*]). Ainsi se regroupent, dans la même désignation, tous les descendants d'un ancêtre éponyme commun: *Imessaoudene* serait l'équivalent de *Aït Messaoud* «ceux (les descendants) de Messaoud», *Ibersienne* «ceux de Bersi», *Igawawen*, *Iflicen*, *Imessaoudene*, *Ikharfounene* «descendants de *Kharfoun*, littéralement les meuniers», *Ihaddadene* «descendants de *Abeddad*, littéralement les forgerons».

## II. L'anthroponymie berbère sous influences étrangères

Le système anthroponymique berbère se distingue, comme nous dit S. Chaker, par une «grande stabilité et une absence de hiatus important dans ce domaine entre l'Antiquité et le Moyen Âge»<sup>7</sup>. Il reconnaît toutefois une certaine évolution entre ces deux périodes, probablement induite par les contacts qu'a connus ce territoire, et qui se manifestent notamment par «une sensible régression des formes verbales et nominales complexes, une nette augmentation des formes nominales à marques de substantif explicites (a-/t-t) et donc, inversement, une régression des formes non marquées, plus archaïques, une tendance au figement des complexes négatifs qui apparaissent surtout dans des ethnonymes au Moyen Âge, l'apparition massive à partir des temps médiévaux des séquences «support + détermination» qui sont, typiquement, des surnoms plutôt que des prénoms»<sup>8</sup>.

### 1. L'influence punique et hébraïque

La présence phénicienne, laquelle, même si elle ne s'est manifestée que par des comptoirs sur les côtes africaines, a tout de même laissé des traces, qui se sont certes fondues et confondues avec celles de l'arabe, les deux langues appartenant à la même famille sémitique. Nous avons relevé toutefois quelques désignations de souche phénicienne telles que *Ousselmoun*, «écorce recherchée par les marchands phéniciens pour la teinture des cheveux et des lainages», *Hammou* qui serait un vestige du nom de la divinité carthaginoise *Amon*, de même que *Baali* qui viendrait de *Baal* «Dieu», *Kirat/Kert*, «cité»<sup>9</sup>, *Remman*, à propos duquel M.G. Mercier remarquait que «le berbère *armoun* se rapproche davantage de l'hébreu *Remoun* que de l'arabe *Rommane*. Il est permis de supposer qu'il est antérieur à l'arabe»<sup>10</sup>, *Aghanim*, «roseau» et *Aguelmim*<sup>11</sup>.

La présence hébraïque dans les noms de personne qui remonterait à très loin dans l'histoire maghrébine est significative. Les noms juifs présents dans l'anthroponymie algérienne relèvent pour la plupart du domaine religieux et sont probablement passés au berbère par l'arabe, *Youcef* (Josef), *Aïssa* (Jésus), *Moussa* (Moïse), *Braka* «bénédiction», *Elass/Elias* (Elie), *Haddad/Addad* «dieu des Orages, dieu national de

<sup>7</sup> Chaker, S., « Onomastique libyco-berbère », *op.cit.*, Aix-LAPMO, n°7, 1972, p.9.

<sup>8</sup> Chaker, S., 1972, *op.cit.*

<sup>9</sup> À ne pas confondre avec le nom arabe *El Kirat*, équivalent au carat grec connu des bijoutiers comme unité de poids et de mesure

<sup>10</sup> Mercier, A.G., 1907, cité par COLIN, 1927

<sup>11</sup> Cheriguen, F., 1993, *Toponymie algérienne des lieux habités (les noms composés)*, Alger, Epigraphe, p.12, note 8 : «La seule certitude paraît être les termes berbères à suffixes de pluriel punique -im»

Damas», *Ishaq* (Isaac), *Noub* (Noé), *Rarrbo/ Rebb* «Dieu»<sup>12</sup> avec une extension de sens en kabyle et en arabe algérien sous la forme *Rebbi* «mon Dieu»<sup>13</sup>, *Younes* (Jonas), *Youssef* (Joseph), *Yakoub* (Jacob), *Zakari* (Zacharie), *Yabia* (Jean), *Yakoub* (Job)...

## **2. L'apport latin : une latinisation partielle et partielle des noms berbères**

La présence romaine sur le territoire africain, qui s'est étendue sur plusieurs siècles, n'a pas fondamentalement bouleversé l'anthroponymie locale<sup>14</sup>. La raison vient du fait que les Romains, avait, d'une part, un mode de nomination ressemblant avec celui des peuples conquis à savoir une nomination de type agnatique (X fils de Y)<sup>15</sup> et, d'autre part, n'ayant pas, selon les historiens de l'époque, véritablement de velléités d'assimilation et d'acculturation des peuples conquis, n'ont pas essayé d'imposer leur modes de nomination à ces derniers<sup>16</sup>. Toutefois, l'influence s'est faite de manière plus insidieuse, du fait que, à tout indigène désireux d'acquérir la citoyenneté romaine et aspirant à accéder à des charges dans l'administration romaine, il était demandé d'adopter le système onomastique du citoyen romain, le *tria nomina* ou système à trois éléments comprenant le *praenomen*, le *nomen gentile* et le *cognomen*, suivi parfois de noms supplémentaires, *supernomina*, *agnomina*, *signa*. C'est ainsi qu'une latinisation des noms berbères s'est tout de même opérée, paradoxalement par les populations berbères elles-mêmes. Ces dernières, jalouses de leur identité berbère, ont usé de « subterfuges linguistiques » pour contourner cette loi<sup>17</sup>. Les autochtones, devenus romains, pour

---

<sup>12</sup> Hannon, N, 1996, *Guide des patronymes juifs*, Paris, SOLIN, Actes SUD, p.185 : «Rav et rabbi (littéralement «beaucoup» ou «grand») se rapportent à l'enseignement et à l'étude. Ces mots ont fini par acquérir le sens de «mon maître» ou «mon professeur». Ils sont entrés dans l'usage en tant que titres à la fin du 1<sup>er</sup> siècle, lorsqu'on appela *rabbi* les sages demeurés en terre d'Israël et rav leurs homologues babyloniens»

<sup>13</sup> Hannon, N, op.cit. , 1996, p.185

<sup>14</sup> Frezouls, E., «Les survivances indigènes dans l'ononastique africaine», *L'Africa romana*, Edizioni Gallizzi n°7, 1990, p.166 : cet auteur parle de la «vigueur de la résistance de l'ononastique indigène face à l'acculturation romaine»

<sup>15</sup> Lassère, J.M., «Onomastique et acculturation dans le monde romain» in Séminaire d'études des mentalités antiques, Actes du colloque de Montpellier *Sens et pouvoir de la nomination dans les cultures helléniques et romaines*, 23/24 mai 1987, p.95 : «la pratique onomastique romaine, loin d'être rigide comme on l'a cru, s'adapte très bien à la tradition provinciale puisque le cognomen est en fait le nom individuel: il n'y a ainsi, à l'occasion de la romanisation, aucun cahot dans la vie privée, du moins dans ses aspects onomastiques».

<sup>16</sup> Lassère, J.M., *ibid*, 1987, p.90 : Ainsi la fameuse phrase de l'empereur Claude, dans l'édit où il accorde la citoyenneté romaine aux indigènes «les noms qu'ils avaient auparavant, je leur permets de les conserver sans changement (ita habere) comme citoyens Romains».

<sup>17</sup> Haddadou, M.A., «Ethnonymie, onomastique et réappropriation identitaire, le cas du berbère » in *Plurilinguisme et identités au Maghreb*, dirigée par Laroussi, F., Publication de l'université de Rouen, n°233, 1997.

conserver leur authenticité, avaient recours à différents procédés, dont le premier consistait à s'octroyer une forme de désignation « hybride »<sup>18</sup>, à la nomination tri-nominale purement romaine, va s'ajouter un *supernomen* ou un *agnomen* traditionnel libyque (ex: *Aelius Primus Masupianus*)<sup>19</sup>. Cette réglementation a donné lieu à de nombreuses formes nominatives originales, propres à l'Afrique romaine<sup>20</sup> et à des «doublets anthroponymiques»<sup>21</sup> ou deux formes de nomination, l'officielle, réservée au cadre administratif et juridique et l'officieuse, réservée à l'usage quotidien et au cercle de la communauté restreinte. L'adoption de noms romains par les populations libyco-puniques était loin de se faire systématiquement et de manière conforme aux schèmes nominaux latins. Les Punico-berbères, désireux de garder leurs noms d'origine, n'adoptaient pas systématiquement un nom entièrement latin. Ils recouraient souvent à un subterfuge qui consistait à traduire leur nom en latin, comme en témoignent ces traductions de noms théophores en latin, fréquentes dans l'Afrique de tradition culturelle punique (par exemple *Mattamba'al*, ou la forme hypocoristique *Muttun*, équivalent de l'hébreu *Nathan*, *Nathanael* «Dieu a donné», traduits en latin par *Donatus* ou *Adeodatus*)<sup>22</sup>. Pour masquer les origines onomastiques du libyco-berbère, des formes hybrides originales ou «gentilices exotiques»<sup>23</sup> se sont créées selon le procédé du rajout (noms dont la racine lexicale est berbère et la désinence latine – *is* comme *Zrumanis* pour *Zruman*) et de la suppression de la finale *-an* du nom berbère comme dans *Massinissa* pour MSNSN et *Yugurtha* pour YWGRTN. Durant la période romaine, on peut dire que l'influence sur les anthroponymes s'est opérée dans les deux sens<sup>24</sup> et le nom latin, nous

---

<sup>18</sup> Haddadou, M.A., *op.cit.*, 1997, p.61 : «dans l'antiquité déjà, le nom a été l'un des moyens de lutte contre la romanisation. Les noms libyques ont partout subsisté y compris dans les régions les plus latinisées et l'esprit de l'onomastique berbère, qui repose sur la priorité accordée au cognomen et, plus particulièrement le nom de bon augure, se retrouve dans les noms des personnes ayant acquis la citoyenneté romaine.»

<sup>19</sup> Fantar, M., «Survivances de la civilisation punique en Afrique du Nord» in *L'Africa romana*, Edizioni Gallizzi (7), 1990, p.59 : «Des Africains, quoique parfois très romanisés, avaient tendance à garder leurs noms puniques; ils les faisaient écrire en caractères latins.»

<sup>20</sup> Pflaum, H.G., *op.cit.*, 1977, p.316 : «ce qui est vraiment propre à l'Afrique c'est la mixture des deux nomenclatures, qui peut se produire de deux façons, l'insertion de noms romains dans la formule punico-libyque, l'intrusion d'éléments indigènes dans les tria nomina romains».

<sup>21</sup> Chaker, S., «Onomastique berbère ancienne: (Antiquité/Moyen-âge) : rupture et continuité » in *Manuel de linguistique berbère I*, Alger, Bouchène, chap. 14, 1991, p.265.

<sup>22</sup> Lassere, J.M., *op.cit.*, 1987, p.97

<sup>23</sup> Lassere, J.M., *ibidem*, 1987, p.98

<sup>24</sup> Lassere, J.M., *ibid.*, 1987, p.97 : En Afrique romaine «il est tout aussi courant d'observer, le flux et le reflux de la tradition. (...) L'acculturation, dans ses manifestations onomastiques, est donc un phénomène complexe, parce qu'il est en fait la somme de phénomènes individuels qui n'ont pas affecté seulement les vaincus, mais aussi les autres, dans un monde où d'ailleurs,

dit M. Benabou «*n'a nullement réussi à chasser ni le nom indigène traditionnel, qui se retrouve jusqu'aux IV<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles sur les épitaphes chrétiennes, ni surtout l'esprit de l'onomastique indigène, qui repose sur le primat accordé au cognomen. [...]* C'est donc que la tradition indigène, en ce domaine, semble être restée très vivace: il ne s'agit nullement d'un résidu plus ou moins dépourvu de signification profonde et destiné à s'éteindre doucement, mais bel et bien d'un phénomène vivant et se reproduisant de génération en générations»<sup>25</sup>.

### **3. L'impact de la présence arabe : des apports anthroponymique arabes**

Le système de nomination qui a prévalu après l'occupation romaine et jusqu'à l'arrivée des Arabes au VII<sup>e</sup> siècle est le résultat d'un mélange d'un fond berbéro-punique avec un apport latin. N'ayant pas connu de rupture, il s'est construit sur des schèmes quasi-identiques aux deux cultures: indication du prénom, de la filiation, de l'origine géographique et ethnique, présence de surnoms et de sobriquets avec dans certains cas, l'introduction de certains noms latins et dans d'autres cas de quelques adaptations du nom autochtone par le rajout de désinences latines ou la suppression de la finale du nom berbère. Durant la période médiévale, à partir du VII<sup>e</sup> siècle après Jésus Christ, période à laquelle l'Algérie va connaître une vague d'arabisation, le système anthroponymique va évoluer suite à l'adoption de la religion musulmane, de la langue et de la culture arabes. Deux modes de nomination vont cohabiter, celui des Berbères et celui des Arabes. Les Berbères non arabisés continueront à utiliser la désignation de type agnatique et patrilinéaire (X fils de Y) ou ethnique (X appartient à la tribu de Y), laquelle existe par ailleurs chez les Arabes. Les Berbères arabisés vont adopter peu ou prou des dénominations arabes et même, dans certaines couches de lettrés, la désignation complète à cinq composantes certes «*limitée et réservée aux personnes d'un rang social élevé*»<sup>26</sup> (désignation honorifique *-badj, sidi-*, prénom de l'individu, prénom du père, désignation patronymique ou de famille, indication du lieu de naissance)<sup>27</sup>. L'étude d'Elie Tabet<sup>28</sup> qui a décrit les principes élémentaires de la désignation algérienne, montre que celle-ci se composait de cinq éléments et qu'elle était toujours en usage au XIX<sup>e</sup>

---

comme l'a noté G. Picard, il n'y avait plus de vainqueurs ni de vaincus.»

<sup>25</sup> Benabou, M., *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, F. Maspéro, 1996, p.577.

<sup>26</sup> Tabet, E., 1882, *op.cit.* p.26

<sup>27</sup> Parzymies, A., *ibidem*, 1979, p.110 : «Le nom arabe médiéval en Algérie avaient les mêmes composants que le nom arabe classique et ne lui cédaient pas en ce qui concerne la longueur».

<sup>28</sup> Tabet, E., *op.cit.*, Oran, Heintz, 1882.



siècle, à l'arrivée des Français<sup>29</sup>, notamment dans les documents écrits.

Au Maghreb, la désignation complexe à cinq composantes a évolué vers une forme abrégée<sup>30</sup> (*l'ism* ou prénom, la filiation ou *nasab* et *laqab* ou surnom) avec l'élimination consécutive de certaines de ses parties (la *kunya* et la *nisba* apparaissant uniquement quand l'individu se trouve en milieu exogène). La structure sociale algérienne fondamentalement tribale expliquerait la pérennité de la *nisba*. Dans les régions arabisées, les particules filiatives arabes *ben* et *ould* « fils de » et celles précisant l'appartenance ethnique *ouled/beni* « les enfants de » vont respectivement se substituer aux formes berbères *ou* « fils de » et *aït* « les descendants de, ceux de ». Les formes berbères *Idir ou Meziane n'Menad* « Idir fils de Meziane fils de Menad; *Amokrane (n)at Menguelett* « Amokrane des Menguelett » vont ainsi cohabiter avec les formes arabes *Mohamed ben Amar* « Mohamed fils de Amar »; *Achour ould Ali* « Achour fils d'Ali », *Mabrouk ould Belaïd* « Mabrouk fils de Belaïd », **Aït** Ouaghnis mais aussi **Ouled** *Khelifa* « les descendants de Khelifa ». L'usage de la *kunya* ou indication de paternité (X père de Y) qui se manifeste par l'utilisation de la particule *abou* et par sa forme dialectalisée *bou* « père de »<sup>31</sup> va être adoptée, certes de manière marginale,<sup>32</sup> au Maghreb: *Abou Omar* « père de Omar », *Abou Mohamed* « père de Mohamed », *Bou Soufiane* « père de Soufiane ».

La nomenclature anthroponymique locale va être concurrencée voire supplanter par les formes arabes ou arabisées. Dans le même temps, les Berbères vont s'approprier de nombreux noms arabes qu'ils vont berbériser. La cristallisation de dénominations d'essence religieuse vont se multiplier et de nombreux noms théophores à base de *Eddine* comme *Djameleddine*, *Seïfeddine*, *Zineddine*, *Abideddine*, à base de *Ellab* comme *Ferdjellab*, *Saadallah*, *Fatabellab*, *Razkellab* ou encore à base de *Abd* comme *Abdellab*, *Abdelkarim*, *Abdsamed*, *Abdelislam* ainsi qu'un vocabulaire relatif à la pratique de la religion tel que *Achour*, *Laïd*, *Belaïd*, *Ramdane*, *Chabane*, *Mabrouk*... vont s'installer dans le champ onomastique algérien. À côté de ce vocabulaire nominal d'essence religieuse, une pléthore de noms

<sup>29</sup> Dans les documents officiels de l'époque coloniale- lois, décrets, ordonnances, arrêtés- il n'est fait aucune référence à la longueur du nom des autochtones et des éléments qui le composent, ni d'ailleurs de l'emploi de deux formes de noms, complet et abrégé.

<sup>30</sup> Mercier, G., *Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie*, Paris, Ernest Leroux, 1902.

<sup>31</sup> Cette forme *bou* ne doit pas être confondue avec la particule amazighe *bou* qui signifie « celui à, l'homme à » et qui est à la base de la construction de nombreux surnoms et sobriquets amazighs et arabe algérien : *Boukandour* « l'homme à la tunique », *Boutoughmas* « l'homme aux (grosses) dents »...

<sup>32</sup> De cette forme de nomination, il ne reste pratiquement pas de trace.

issus du lexique profane arabe va se répandre au Maghreb et venir peu à peu supplanter les noms berbères, à l'exemple de *Nedjma*, *Djoubra*, *Fatma*, *Dehbia*, *Lyes*, *Sofiane*, *Seghir*...

#### **4. La présence espagnole et turque : la cristallisation d'un fonds lexical**

L'occupation espagnole de certaines places fortes des villes côtières telles qu'Oran, Alger, Bougie, Jijel..., bien qu'elle se soit étalée sur plusieurs siècles, du XV<sup>ème</sup> au XVII<sup>ème</sup> siècle environ, a eu peu d'impact sur le système anthroponymique local<sup>33</sup>. La présence espagnole, essentiellement militaire a laissé des noms espagnols d'origine géographique. Ils attestent de l'origine des Ibères qui ont foulé le sol algérien, comme *Ghenouchi* «Galicien»; *Chebli* «originaire de Chbilia, (Séville)»; *Gharnati* «originaire de Grenade»; *Korteby* «originaire de Cordoba»; *Kourdi* «de Cordoue»; *Blanci* «Valence»; *Randi* «El Grande», *Andalousi* «l'Andalou». Certains de ces noms décrivent l'état des nommés ainsi *El Korso* «de corsaire», *Moutchachou* «jeune» et *Tchikou* de *El chico* «enfant» et la race *Fidab Mouro/Mouro* «de Maure, l'Arabe». D'autres noms, assez rares, renvoient à une activité ainsi *Koucha* «cuisinière, boulangerie», à une caractéristique physique *Longo* «de long» ou à une expression langagière *Basta* «ça suffit».

A l'instar de l'occupation espagnole, la présence turque, tout aussi longue que celle de ses prédécesseurs (du XVI<sup>ème</sup> au XIX<sup>ème</sup> siècle), ne s'est manifestée, elle aussi, que sur des cités côtières : Tlemcen, Alger, Cherchell, Bougie et Djidjel. Le désintéret des Ottomans quant aux populations autochtones et l'usage de l'arabe comme langue officielle, l'osmanli étant réservé à un usage strictement privé, a fait que le système onomastique algérien n'a pas été fondamentalement bouleversé. L'apport turc, non négligeable, est essentiellement composé de noms géographiques qui laissent deviner les régions d'origine des effectifs très hétérogènes de l'armée turque, lesquels provenaient de tous les coins de

---

<sup>33</sup> Parzymies A., 1996, « *Anthroponymie algérienne. Noms de famille modernes d'origine turque*, Académie polonaise des sciences, Pologne, Varsovie, p.22 : « Les noms algériens d'origine espagnole ne sont pas aussi nombreux que l'on aurait pu juger d'après le nombre de familles andalouses établies en Algérie, surtout en prenant en considération le fait qu'ils étaient patronymiques. Ils dérivent surtout des appellations géographiques: Andalousi «d'Andalousie», Qatobi «de Cordoue», Balensi «de Valence», Qastuli «de Castille», etc. Probablement, il s'était produit un changement des noms espagnols dans le milieu algérien et cela pour plusieurs raisons: d'abord, la raison purement linguistique. Pour les autochtones, ces noms étaient tout à fait étrangers et difficiles à prononcer. Une autre raison est d'ordre psychologique. Il est fort probable que les musulmans andalous portaient des noms identiques ou semblables de ceux des esclaves chrétiens et étaient donc intéressés à les changer.»

l'empire ottoman<sup>34</sup> l'élément roumélien étant cependant le plus important<sup>35</sup>. L'armée turque étant constituée de soldats originaires de nombreux pays de l'Europe centrale, il est tout à fait normal de retrouver dans les noms patronymiques cet indice d'origine géographique. Ainsi, avons-nous les noms suivants *Chilali* «originaire de Chile», *Zougali/Azougli* «originaire d'Azouagha (Azuaga)», *Borsali* «originaire de la ville de Brousse, de Bursa», *Baghdadi* «originaire de Bagdad», *Bouslia* «originaire de Boz», *Chambazi* «de Djambaz». *Chanderli* «originaire de Tchandir», *Stambouli* «d'Istamboul»; *Sekelli* «originaire d'Iskele», *Kisserli* «originaire de Kayserili», *Adjenak* «Bosniaque», *Kermali* «originaire de Kerme», *Hazourli* «originaire de Hazro», *Kacedali* «originaire du Kazdadji», *El Mansali* «originaire de Manisa», *Morcelli* «de Musli», *Gritteli* «originaire de Crète, Crétois», *Roumili* «de Roumélie», *Gbellati* «originaire de Galata (Constantinople)», *Ghernatis* «Albanais», *Chatrli* «originaire du Chat», *Zmirli* «originaire d'Izmir (Smyrne)»...

De nombreux noms de souche turque renvoyant notamment à des fonctions, et à des titres de l'armée ottomane ou à des pratiques sociales (vestimentaires ou culinaires par exemple) sont également présents dans l'anthroponymie algérienne: *Atchi* «garçon d'écurie», *Ouerk* «courrier, messager», *Badji* «receveur d'impôts», *Tobji* «canonier», *Bey/Elbey* «gouverneur de province et général d'armée», *Bach/Bacha* «grand vizir, gouverneur», *Lagha/Agha* «haut fonctionnaire», *Bestandji* «jardinier», *Atchi* «garçon d'écurie», *Rabadji* «charretier, voiturier, charron», *Khodja* «secrétaire, écrivain, commis», *Chaouche* «huissier, l'appariteur», *Bouchakdji* «coutelier, armurier», *Tobdji* «canonnier», *Damardji* «maréchal-ferrant, serrurier, forgeron», *Doumandji* «timonier, patron de chaloupe», *Daoudji* «plaideur, demandeur en justice», *Kerroudji* «garde-forestier, garde-champêtre», *Moundji* «fabricant et vendeur de chandelles, officier chargé de l'éclairage». *Kebtane* «capitaine», *Ketrandji* «soldat du corps des janissaires», *Sersoub* «bouffon de la milice, arlequin», *Sta* «officier des janissaires».

<sup>34</sup> Parzymies, A., 1996, pp.71-72.

<sup>35</sup> Parzymies, A., *op.cit.*, 1986, p.82 : «Les historiens de la régence insistent souvent sur l'origine anatolienne des janissaires en Algérie, tandis que l'étude de leurs noms prouve que l'élément roumélien dans leurs rangs a été considérable. Il paraît même qu'au début du pouvoir turc, quand les dialectes algériens créaient des modèles selon lesquels ils adoptaient les mots turcs, l'élément roumélien était dominant.»

Les corporations et les petits métiers de l'époque sont également désignés par des noms turcs ainsi *Baaloudj* «apprêteur des laines», *Baldji* «marchand, négociant en miel», *Barbara* «coiffeur», *Chebane* «berger, pâtre», *Kezadri* «celui qui travaille l'étain », *Goumnadji* «fabricant de câble», *Djaidja* «marchand de thé», *Kebbabi/Kebabdjji* «rôtisseur», *Kilardji* «chaudronnier, fondeur d'étain, étameur», *Kandi* «hôtelier», *Saboundji*, «vendeur ou fabricant de savon», *Sebci* «fabricant de pipes», *Kasbadji* «ancien gendarme à Alger»... Est présent également un lexique général constitutif de surnoms tels que *Sari* «jaune, blond», *Kramez* «rouge, carmin», *Elbez* «blanc, clair de peau»; *Kara* «noir, brun, soumis, esclave, toute personne non turque», *Tobal* «boîteux», *Aldjane* «bigarré», *Gaba/Kaba* «grand, lourd, grossier», *Chalabii* «élégant, courtois, poli gracieux», *Dabouz* «massue, gourdin», *Damir* «instrument en fer ou en cuivre dont se servent les cordonniers pour aplatir et lisser le cuir», *Kerdous* «escadron», *Tobias* «batterie (d'artillerie)», *Karbiche* «cravache», *Khana* «maison, atelier, fabrique», *Kazane*, «chaudron, chaudière», *Aderbouche/Terbeche*, «bonnet turc pour homme», *Babouche* signifie «pantoufles qu'on enfile aux pieds»...

La marque morphologique d'origine turque, principalement le suffixe [*dji*] indiquant le métier est définitivement entrée dans la construction de noms algériens dérivés tels que *Slabdji* «armurier», *Chemamdji* «marchand ou fabricant de tabac à priser», *Fakhardji* «fabricant de choses en argile», *Khaznadji* «trésorier, magasinier», *M'hamsadji* «fabricant ou vendeur de *mhamsa*», *Kafaldji* «serrurier», *Djerradji* «fabricant de jarres», *Kesradji* «fabricant de pain, boulanger», *Labandji* «vendeur, marchand de *Lben* (petit lait)», *Sebsadji* «marchand, fabricant de pipes», *Seladji* «fabricant, vendeur de corbeille», *Bousnadji* «dentiste, arracheur de dents», *Troumbadji* «propriétaire d'une pompe», *Ouznadji* «personne qui mesure», *Zebdji* «vendeur de *Zebda*», *Zerbadji* «l'homme qui fait les barrières», *Zernadji* «joueur de flûte, flûtiste», *Benabadji* «fils du fabricant de blouses»...

Certains chercheurs comme A. Parzymies (1986) avancent que le nom patronymique serait un héritage des Andalous par le biais des Turcs qui avaient contracté des mariages entre la population autochtone, les émigrés andalous et les mercenaires kouloughlis et serait de ce fait antérieur à 1882.

### **5. La colonisation française : une rupture dans le continuum onomastique**

Le 18 mars 1882, après plusieurs tentatives échouées, l'administration coloniale française installe l'état civil et impose le modèle patronymique à tous les indigènes d'Algérie. Ces dispositions vont provoquer une

rupture dans l'univers cognitif, l'enchaînement chronologique de la filiation ainsi que le continuum historique et symbolique des modes traditionnels de nomination. La mise en place de l'état civil va causer une fracture dans le mode de nomination puisque, d'un système de nomination fondé sur la filiation lignagère et calqué sur l'organisation sociale, on passe à un système patronymique construit sur l'individu. A titre d'exemple, la désignation du type *Ali ben Mohamed ben Ramdane* va être remplacée par la forme patronymique à deux éléments *Ali Ghoul*, la forme *Farid ou Mokrane n'aït Djennad* va devenir *Farid Mazighi*, *Mohamed ould Mabieddine ben Salem* devient *Mohamed Tlemçani*.... Le mode patronymique va neutraliser le cadre tribal – paradigme fondamental de l'organisation sociale et symbole de l'histoire et de l'identité de la communauté – par la négation des noms de tribus.<sup>36</sup> Il va, par voie de conséquence, amener une redéfinition de l'organisation sociale et de l'identité nationale par l'effacement de l'identité subjective et symbolique (dés-islamisation, dé-berbérisation et dés-arabisation des populations). La nouvelle configuration généalogique et sa mise en place par la transcription des noms en français sur les registres d'état civil vont contribuer à l'altération, à la dénaturation et à la déstructuration du système anthroponymique traditionnel. L'attribution arbitraire et fantaisiste de noms patronymiques, des désignations néologiques défiant toute norme de nomination et sans relation avec la réalité algérienne - noms de dérision, anthropotoponymes, noms onomatopéiques, noms d'animaux ou de choses, d'excrément et même des noms français- a accéléré le brouillage définitif des lignages et des liens généalogiques.

N'ayant pas préalablement réfléchi à des normes orthographiques qui tiennent compte des spécificités phonétiques des langues autochtone (arabe et berbère), l'administration coloniale a laissé la transcription des noms algériens aux bons soins des officiers d'état civil qualifiés par Ch. A. Ageron de «*de médiocres bons à tout et propres à rien*»<sup>37</sup>, lesquels ont participé, consciemment ou inconsciemment à l'altération des noms. La transcription française plus qu'approximative des noms algériens va provoquer la francisation<sup>38</sup> des noms arabes et berbère (*El Quitoune*

---

<sup>36</sup> Atoui, B., *Toponymie et espace en Algérie*, Alger, INC, 1998, p.171: « De 4229 tribus et fractions de tribus avant la colonisation, (d'après le répertoire alphabétique des tribus et fractions de tribus de l'Algérie par F. Accardo, 1879), il ne restait qu'environ 1448 douars après l'application du Sénatus-consulte, soit le 1/3.»

<sup>37</sup> Ageron, Ch.R., «La création de l'état civil pour les Musulmans» in *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, t.1, Paris, PUF, 1968.

<sup>38</sup> L'administrateur Sabatier cité par Ch. R. Ageron, 1983, p. 187 : «*La constitution de l'état civil (était) et (devait) être une œuvre de dénationalisation, l'intérêt de celui-ci était de*

devient *Guitoun/Guiton* ; *Abrib* devient *Arib* ; *Marsala* devient *Marcel* ; *Hanna* devient *Anna*, *Aladin* pour *Alaeddine* ...), par une perte des consonances locales et des particules *ould*, *ben*, *ou*, *ait*, ou leur traduction en particules arabes *ben* et *ould* et une transcription multiple des noms (*Ben El Kadi*, *Bengadi*, *Bennegadi*, *Ben ElKadi*, *Benelkadi*, *Ben-El-Kadi*, *Benkadi*, *Driss*, *Dris*, *Driche*, ou encore *Kacer*, *Kachir*, *Kacher*, *Kecir*, *Kechar*, *Koceir*), une altération des noms par la troncation, la substitution ou le rajout d'éléments (*Aït Ben* «ceux du fils de...» ou *Si Ben* «Monsieur, fils de...», *Abd* «esclave de», *Abdel* (*abd* + le déterminant arabe *el*) «esclave le...», *Zinedi* pour *Zineddine*, ...).

Au niveau symbolique, le mode patronymique a participé à la défragmentation et à la dislocation du système anthroponymique par une démultiplication des formes de nomination, une dénomination de type classificatoire qui consistait à nommer les habitants d'un même village par des patronymes commençant par la même lettre alphabétique ou encore à attribuer en guise de patronyme la mention SNP (sans nom patronymique) exemple parfait de la non-identité. Par ailleurs, l'octroi d'un même patronyme à des étrangers à une famille et des noms différents ou orthographiés différemment aux membres d'une même famille ont favorisé le brouillage des liens généalogiques.

### **6. Après l'indépendance : continuité dans la falsification**

A l'indépendance, en 1962, les Algériens héritaient d'un système anthroponymique profondément malmené. Alors qu'une politique anthroponymique s'imposait pour corriger certains dysfonctionnements de l'état civil, le processus d'altération des noms notamment par l'arabisation du fichier d'état civil a continué. Le passage du français à l'arabe n'ayant pas été suffisamment réfléchi, a entraîné une continuité des dysfonctionnements graphiques des noms de personne. Ainsi du point de vue du droit, la multiplicité des orthographes des prénoms (*Moband/Mohamed/M'hamed/M'hand...*) mais également des noms de famille (*Yermèche/Irmèche/Ghermèche/Guermèche*) pose un grave problème juridique de reconnaissance des personnes. Par ailleurs, la translittération des noms du français à l'arabe se fait, là également de manière approximative (non-adéquation entre le nom transcrit en français et le nom prononcé en arabe) car soumis à l'appréciation des employés d'état civil, souvent mal préparés à ce travail d'écriture. Ainsi, à la première phase de dénaturation des noms patronymiques par la transcription française (passage de l'arabe et du berbère au français), succède une

---

*préparer la fusion c'est-à-dire de franciser plus résolument les patronymes indigènes pour favoriser les mariages mixtes».*

seconde phase qui est le fait même des Algériens (transcription des noms du français à l'arabe). Durant cette dernière phase, les noms berbères vont se voir doublement pénalisés puisque, après avoir été francisés, ils vont être désormais arabisés.

## **Conclusion**

L'anthroponymie algérienne se présente dans son ensemble comme une anthroponymie plurielle et riche, où se mêlent l'autochtone et l'exogène. Elle est composée de différentes strates qui se sont superposées au fil de l'histoire perturbée de ce pays, et de manipulations cycliques effectuées par les envahisseurs successifs. Les multiples apports étrangers se sont faits tantôt de manière harmonieuse, tantôt de manière plus violente causant ainsi des perturbations et même des ruptures dans le continuum anthroponymique, par la mise en application de nouveaux modes de nomination dont le dernier en date est le mode patronymique.

## **Eléments de bibliographie**

Ageron, Ch.R., «La création de l'état civil pour les Musulmans» in *Les Algériens musulmans et la France (1871-1919)*, t.1, Paris, PUF, 1968.

Akin, S., *Noms et renoms: la dénomination des personnes, des populations, des langues et des territoires*, coll. Dyalang, Rouen, UPRES, 1999.

Atoui, B., *Toponymie et espace en Algérie*, Alger, INC, 1998.

Benabou, M., *La résistance africaine à la romanisation*, Paris, F. Maspéro, 1996.

Chaker, S., « Onomastique libyco-berbère » in *Encyclopédie berbère*, Aix-LAPMO, n°7, 1972, p.9.

Chaker S., « Onomastique berbère ancienne: (Antiquité/Moyen-âge) : rupture et continuité » in *Manuel de linguistique berbère I*, Alger, Bouchène, chap. 14, 1991.

Cheriguen, F., *Toponymie algérienne des lieux habités (les noms composés)*, Alger, Epigraphe, 1993.

Fantar, M., «Survivances de la civilisation punique en Afrique du Nord» in *L'Africa romana*, Edizioni Gallizzi (7), 1990.

Frezouls, E., «Les survivances indigènes dans l'onomastique africaine», *L'Africa romana*, Edizioni Gallizzi, n°7, 1990.

Haddadou, M.A., « Ethnonymie, onomastique et réappropriation identitaire, le cas du berbère » in *Plurilinguisme et identités au Maghreb*, dirigée par F. Laroussi, Publication de l'université de Rouen n°233, 1997.

Hannson, N., Guide des patronymes juifs, Paris, SOLIN, Actes SUD, 1996.

Lassere, J.M., 1987, «Onomastique et acculturation dans le monde romain» in Séminaire d'études des mentalités antiques, Actes du colloque de Montpellier, *Sens et pouvoir de la nomination dans les cultures helléniques et romaines*, 23/24 mai 1987.

Mercier, G., *Corpus des inscriptions arabes et turques de l'Algérie*, Paris, Ernest Leroux, 1902.

Parzymies, A., *Anthroponymie algérienne. Noms de famille modernes d'origine turque*, Académie polonaise des sciences, Pologne, Varsovie, 1986.

Parzymies, A., « Noms de personnes en Algérie », *Folia Orientalia*, T. XX, 1979.

Pflaum, H.G., «Spécificité de l'onomastique romaine en Afrique du Nord» in Colloques internationaux du CNRS, n°564, *L'onomastique latine*, 13/15 octobre 1975, Paris, 1977.

Tabet, E., *Notes sur l'organisation des tribus et l'étymologie des noms propres*, Oran, Heintz, 1882.

Yermèche, O., Les anthroponymes algériens : études morphologique, sociolinguistique et sémantique. Thèse de doctorat, 2T, Université de Mostaganem, 2008, p.650.